

## Amélioration de l'interchangeabilité avec les médicaments génériques par TELUS<sup>MD</sup> Santé

TELUS Santé est notre partenaire dans la gestion du programme d'assurance médicaments de votre Régime par une analyse cohérente des demandes de règlement, un traitement efficace et l'élaboration de politiques qui améliorent la durabilité. L'une de ces politiques ayant une incidence substantielle par la protection de l'abordabilité du régime d'assurance médicaments est une exigence pour les pharmaciennes et pharmaciens qui doivent substituer les médicaments brevetés dont les prix sont plus élevés par des médicaments génériques interchangeables.

L'interchangeabilité des médicaments génériques est une désignation donnée aux médicaments génériques qui sont reconnus comme un substitut direct d'un médicament breveté. Les médicaments génériques contiennent les mêmes ingrédients médicinaux actifs que les médicaments brevetés correspondants et sont par conséquent considérés comme des équivalents thérapeutiques. Les produits génériques coûtent moins cher et peuvent aider à contrôler les coûts des régimes d'assurance médicaments.



Dans la plupart des cas, lorsqu'un médicament breveté est prescrit et qu'un médicament générique est disponible, il est conseillé à la pharmacie de choisir le médicament générique et TELUS ne rembourse que les frais du médicament générique. Dans certains cas, cette pratique n'est pas suivie en raison des différentes règles concernant l'interchangeabilité dans les provinces.

**À partir du 20 mars 2023, toutes les personnes résidant au Nouveau-Brunswick auront droit à l'interchangeabilité améliorée avec les médicaments génériques.**

Pour assurer la cohérence et soutenir la durabilité du régime d'assurance médicaments, dans le cadre d'une stratégie globale, TELUS a centralisé sa liste de médicaments génériques interchangeables afin de ne plus être assujetti aux diverses règles provinciales. Si le médicament générique est considéré comme interchangeable avec un médicament breveté, TELUS ne couvre que le coût du médicament générique, peu importe la province dans laquelle le médicament est considéré comme interchangeable. La plupart des options de santé du Régime des chambres de commerce comprennent la substitution par des médicaments génériques pour les médicaments d'ordonnance. Cependant, si le ou la médecin traitant indique « Aucune substitution » sur l'ordonnance, le médicament demandé est alors couvert en fonction du coût du médicament breveté, à la condition qu'il soit indiqué dans le formulaire TELUS.

Nous encourageons les participantes et participants au Régime à discuter avec leurs prestataires de soins de santé de la substitution par des médicaments génériques. Cette substitution permettrait de réduire les frais engagés et de contribuer à la durabilité du régime d'assurance médicaments.